Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 54 (1990) **Heft:** 213-214

Artikel: Problèmes d'édition, d'interprétation et d'exploitation linguistique d'un

texte dialectal : notes sur un fragment de comédie en patois d'ambert

du XVIIe siècle

Autor: Chambon, Jean-Pierre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROBLÈMES D'ÉDITION, D'INTERPRÉTATION ET D'EXPLOITATION LINGUISTIQUE D'UN TEXTE DIALECTAL: NOTES SUR UN FRAGMENT DE COMÉDIE EN PATOIS D'AMBERT DU XVII° SIÈCLE (*)

The fundamental task of the linguist must be to etablish texts. Each age will write its own grammar, but the texts are for all time.

Ives Goddard, «Leonard Bloomfield's Descriptive and Comparative Studies of Algonquian», in: Leonard Bloomfield. Essays on his Life and Work, ed. by E. Hall Jr., Amsterdam/Philadelphie, 1987, 201.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des parlers de Basse Auvergne auront été reconnaissants à M. Hans-Erich Keller d'avoir mis à jour, en 1975, un «Extrait d'une comédie en patois d'Ambert comprise dans un cahier copié par un habitant d'Ambert en 1687» (1). Les remarques com-

^(*) Les abréviations sont celles du FEW; v. aussi RLiR 48, 73, n. 2.

⁽¹⁾ Hans-Erich Keller, «Fragment d'une comédie en patois auvergnat du XVIIe siècle», RLiR 39, 1975, 17-55.

En fait, comme M. Christian Hérilier a eu l'amabilité de nous le signaler, une version de cet extrait (bien que non signalée dans la bibliographie des parlers auvergnats établie par A. Dauzat, RLiR 4, 80) était accessible depuis longtemps. Elle figure en effet parmi les pièces justificatives de l'Histoire des guerres religieuses en Auvergne pendant les XVIe et XVIIe, d'André Imberdis (deuxième édition, «augmentée de pièces inédites», Riom. 1846, 588-9). Imberdis ne fournit aucune précision sur l'origine de la pièce qu'il a eu sous les yeux (rappelons que l'historien était originaire d'Ambert). Les deux versions du texte remontent évidemment à un même modèle (même nombre de vers et même vers manquant). La version Imberdis (à laquelle l'éditeur a pu incorporer ses propres fautes de lecture) est nettement inférieure (qualité de la graphie, fautes évidentes). On ne note qu'une variante substantielle: au v. 51, Imberdis donne désamen contre veramen dans la version de M. K.; exceptionnellement, la version Keller pourrait être ici inférieure, veramen remplaçant le représentant, sans doute frappé d'archaïsme, d'apr. d'eissamen « de même, également ». Pour le reste, voici un choix de variantes qui ne sont pas purement graphiques ou évidemment fautives: 9 Merle, 13 siters, 13 samenave, 14 oura (version

plémentaires qu'on va lire n'ont d'autre but que d'améliorer l'édition du texte et de discuter certains points du commentaire linguistique procuré par M. Keller. Nous serons, de ce fait, amené à insister davantage sur les points litigieux que sur ceux où l'accord se fait d'emblée.

LE MANUSCRIT. – Le manuscrit édité par M. K., «la copie d'une copie» comme le dit très justement l'éditeur (p. 19), est conservé aux Archives de France dans le Cahier F¹⁷ 1209, f. 23. Nous avons pu en consulter une reproduction xérographique (2). L'écriture est en général très lisible. Les sources de possibles confusions, que M. K. n'a pas toujours su éviter, sont les suivantes: n et u sont presque semblables, mais le délié de u est toujours nettement plus arrondi; D et B sont assez proches, mais ils demeurent toutefois distincts; g et q sont proches lorsque le jambage du premier est réduit, mais on peut les distinguer grâce à l'orientation du jambage; le jambage de r est assez ouvert pour faire parfois ressembler cette lettre à o. On observe de plus que l'emploi des majuscules en début de mot, y compris dans les noms propres et en début de vers, est réglé par le principe suivant: a, f, g, h, i, m, n, o, p, q, t, u, y, sont toujours minuscules; B, C, D, E, J, L, R, S, V, toujours majuscules (le doute est permis pour v, mais le graphisme est toujours identique). La seule exception est 12 ou be, mais il s'agit, en réalité, d'un morphème unique. La ponctuation manque totalement (sauf un point d'interrogation au v. 3, qui est peut-être, comme l'indique M. K., de la main du préfet Ramond).

Quant à la versification, que n'évoque pas M. K., nous relèverons brièvement les faits suivants. Le fragment contient 57 alexandrins (manque le vers rimant avec 25), à rimes plates, féminines et masculines alternant. Comptent pour féminines les rimes en -o et en -e. Les rimes sont correctes, généralement suffisantes, mais plus souvent pauvres que riches, et l'auteur ne craint pas de faire rimer des morphèmes identiques (13:14; 23:24; 44:45; 48:49). Le compte des syllabes est également correct; il convient de tenir compte des cas d'élision suivants: -e inaccentué devant voyelle (23 be adon; 36 vé Eimbert); ou de lou et nou asyllabique devant voyelle (2 lou eiffans; 9 nou outé), mais il s'agit ici plutôt d'un fait de langue que d'une licence métrique (v. MichaliasGramm 24 et Ronjat 3,

Keller: aneu), 15 si, 15 lo bla, 15 vendet (vestige d'un prétérit faible?), 16 écu, 17 siters, 17 bouna, 18 uzura, 22 cho (version Keller fan), 23 suramen (version Keller veramen), 25 sevente, 28 arcabuser, 32 touta, 33 et 34 fromen, 34 lou (version Keller ou), 38 bioux, 40 grangea, 42 Apré avy to pilio, 51 faguet.

⁽²⁾ Grâce à l'obligeance de M. le Conservateur chargé des renseignements aux Archives de France.

113); 41 aquo'era se prononce en trois syllabes, la prononciation asyllabique de o étant indiquée par l'apostrophe. La fin de vers coïncide avec une limite grammaticale, sauf enjambement au v. 19, sur lequel voy. la note à ce vers. Il en va de même de la césure (6/6, seul le v. 24 présentant une coupe 4/4/4). Enfin, l'auteur pratique deux fois une césure féminine (vv. 22, 54), mais toujours devant voyelle.

Nous faisons précéder nos remarques de notre propre édition accompagnée d'une traduction; nous nous sommes efforcé de suivre les principes d'établissement des textes dialectaux dégagés par Marcel Juneau et Claude Poirier dans Le Livre de comptes d'un meunier québécois (Québec, 1973), 21-5.

L'AUTEUR. - M. K. (p. 19) croit que l'auteur « était un membre du clergé». Il n'y aurait là rien de surprenant quand on sait la place tenue par les ecclésiastiques dans la littérature occitane du XVIIe s. (cf. Ch. Camproux, Hist. de la litt. occit., Paris, 1971, 130) et en particulier dans la littérature auvergnate (Joseph Pasturel, Claude Laborieux). Mais l'argument qu'avance M. K. nous paraît de peu de poids. L'importance accordée «aux travaux de remise en état de l'église Saint-Jean» est en effet peu significative, car dans le v. 46 que M. K. doit avoir en vue (La perocho d'Eimbert fugué betot refaito), le mot de perocho désigne plutôt la communauté paroissiale en général (après le premier siège d'Ambert, les murailles de la ville furent relevées de 1583 à 1584, voy. Tardieu 67b) que l'église paroissiale en tant que bâtiment. Nous serons en revanche d'accord avec M. K. pour dire que l'auteur «était probablement originaire d'Ambert». Non qu'il montre sa connaissance de la toponymie ambertoise (pour le NL fantôme *Lonstaud, voy. ci-dessous la note au v. 29), mais parce qu'il manie avec aisance le parler d'Ambert et qu'il a choisi d'y planter le décor de sa comédie. Enfin parce qu'il fait preuve d'une exacte connaissance de l'histoire alors récente d'Ambert (les trois prises de la ville, par Merle en 1577, Basset en 1591, le duc de Nemours en 1592; le détail du rançonnement par Merle est exact, cf. Tardieu 67a et M. Boy, Ambert et son passé, Clermont-Ferrand, 1974, 173). Ambertois cultivé, c'est tout ce qu'on peut dire, nous semble-t-il, de notre Anonyme.

LA DATE DE COMPOSITION. — Comme l'a dit M. K. (p. 20), le terminus ante quem nous est fourni par le dernier événement historique rapporté, le siège du duc de Nemours en 1592. M. K. ajoute que les noms des personnages, Daphnis, Bleynot, Cloride, «ne sont guère possi-

bles avant la publication de l'Astrée d'Honoré d'Urfé, dont le succès n'éclata pas avant 1612, date de la publication de la deuxième partie du roman». Et il conclut: «Il faut donc se contenter, pour le moment, de dater cet extrait de la première moitié du XVIIe siècle; il est probablement contemporain de la grande activité littéraire en dialecte auvergnat à Clermont-Ferrand vers 1650». L'influence d'Urfé, sans qu'on doive l'écarter, ne nous semble pas s'imposer. La mode de la pastorale, avec ses noms de bergers à l'antique, s'était en effet répandue en France dès la fin du XVIe s. et elle jouira d'une grande vogue au début du XVIIe s. L'influence du roman de l'Astrée sur la pastorale est secondaire. Dafne se trouve déjà dans le modèle du genre pastoral l'Aminta du Tasse, et était d'ailleurs à la portée de tout lecteur des Bucoliques. Cloride est un nom de femme (Horace) ou de déesse (Ovide) bien connu. Enfin, Bleynot, qui détonne quelque peu, pourrait être une création de l'auteur, qui l'aurait tiré de gr. βλεννός «qui bave, idiot» (> lat. blennus «stupide, niais, benêt»), prononcé alors [bleno], cf. nombreuses consonnes parasites. Ce serait le nom du paysan «près de ses sous» (3). D'autre part, de l'autre côté du Forez, on trouve, dès 1605, le Ballet Forézien d'Allart, en parler stéphanois. Comme de toute évidence la mémoire des événements de 1577-1592 est encore très vive, nous serions enclin à dater le texte du début du XVIIe s., plutôt que du milieu. Ajoutons, mais c'est un argumentum ex silentio, que l'auteur ne souffle mot de la peste de 1606 (Tardieu, Hist. d'Ambert, 67c).

SITUATION ET COMPOSITION. — Le texte est une scène d'exposition en forme de monologue. Le paysan Bleynot se plaint devant Cloride, prétendant de sa fille, de la dureté des temps et de l'impossibilité d'amasser une dot. Malgré le genre pastoral auquel devait ressortir la pièce dont notre texte est apparemment extrait, le ton et le propos sont nettement réalistes — et c'est ce qui fait l'intérêt et le prix du fragment. On peut assez bien lui appliquer ce que E. Le Roy Ladurie écrit des Mariages rhabillés, pastorale représentée dans Béziers [...] pour l'Ascension de 1647 et des pastorales biterroises en général: «De fait, certains noms propres de héros-bergers, Licidas, Crisante, etc., qu'on retrouve dans les pièces de Béziers sont empruntés à des œuvres littéraires françaises ou italiennes. Mais l'intrigue d'Aminte italienne ou de Sylvie française, intrigue éthérée, destinée à l'édification des nobles et des gens de cour, n'a guère à voir avec les motivations lourdement matérialistes et patrimoniales de

⁽³⁾ H. Estienne, et il n'était peut-être pas le seul, tirait fr. vilain de gr. βλεννός.

nos pâtres du théâtre occitan. Les héros de Mairet et de Racan sont des courtisans déguisés en bergers. Les personnages de nos pièces méridionales, sous des noms littéraires d'emprunt, exhalent une authentique et saine odeur de fumier de ferme; leurs tirades en oc sont des contrats notariaux à peine versifiés» (L'Argent, l'amour et la mort en pays d'oc, Paris, 1980, 105). Cet irrepressible investissement des formes littéraires françaises par la psychologie et les valeurs du réalisme paysan ou populaire est d'ailleurs une constante de la littérature dialectale auvergnate du XVIIe siècle. Parmi les versions occitanes de l'Énéide examinées par Philippe Gardy (RLaR 83, 1979/2, 177-98), celle de l'Auvergnat Gabriel Pasturel se signale par son «aspect plus quotidien, plus trivial», et l'on pourrait citer bien d'autres textes. Il y a là sinon une «rébellion», comme dit Gardy, du moins une «protestation», comme dit Pierre Bonnaud, contre les modèles classiques et le système de valeurs qu'ils véhiculent. Parlant de l'Énéide de Pasturel, Bonnaud se demande jusqu'à quel point cette protestation est consciente. Dans le cas qui nous occupe, on remarquera que cette conscience s'inscrit dans le texte lui-même par le choix du nom Bleynot (si l'on nous accorde l'étymologie suggérée ci-dessus) et qu'elle paraît être conscience malheureuse, puisque sa trace ironique devait échapper au commun des spectateurs (s'il y en eut) et qu'elle se manifeste en rajoutant du grec aux noms grecs et latins des personnages de la pastorale.

TEXTE

Extrait d'une comédie en patois d'Ambert comprise dans un cahier copié par un habitant d'Ambert en 1687.

Scêne Premiere.

Daphnis, et Bleynot, pere de Cloride

Bleynot

- 1 Jésu! lo grant tourmen per gaigna quauquo chauzo!
- 2 Quan lon peinso en lou eiffans, jamais lon ne repauzo.
- 3 Lon liour masso ticon en buaucop de tourmen
- 4 Et, sen nen sabi gra, ou mangeon follamen.
- 5 Ch'iou ayot lou mouyen qu'iou pergué per la guiaro,
- 6 You viouriot pu conten qu'iou ne fau soubre tiarro.
- 7 You n'ourio pa le soin, ni mesmo le tourmen
- 8 De marida ma filho et ly charcha d'argen.
- 9 Le Mearle nou outé tot. Davant qu'iau nou prenguesso,
- 10 You ayo per le mien dou cen icus en pesso,
- 11 Ma lou chogué trouba per paya ma ransot
- 12 Oube ou me cholio purit dien la prisot.

- 13 Tou lou ans dex chiters de blo iou semenavo.
- 14 La tiarro d'aque tent may qu'aneu rapourtavo
- 15 Et sabé chi le blo se vendio bé pertot:
- 16 Yau valio sen mienty un icu le cartot.
- 17 You n'ayo cent chiters et de bouno mesuro.
- 18 Lo me cholia prita bien souven, sen usuro,
- 19 En mou pauri vegi que fagion pouo de flour
- 20 De fougeyro ou d'alhans, qu'éro un pau melhour.
- 21 Aquo m'y be changea, ma ce que may me graivo,
- 22 Aneu, ch'iou liour n'emprunte, m'en fan paya la vevo.
- 23 Liours pritavo be adon, ma cregea veramen
- 24 Que dodipu s'ei be vedu de changeamen.
- 25 Jésu! le paure ten! Eiffans, quan m'en souvente,
- 26 You ne pouode jamay me teni de pura.
- 27 Un jour, de vé mati, qu'éro na laboura,
- 28 Lou grand arcabugier vengueront de ratado.
- 29 Entreron dien l'oustaud lé ayo ma meynado,
- 30 Y trouberon la may vont ero mon argen,
- 31 L'y bouteron la mouot, le priron bravemen.
- 32 Nenmeneron mon fe et touto ma chevado,
- 33 Mon blo et le fremen qu'ero d'aquelo nado.
- 34 Le blo et mon fremen sobreron ou chavau!
- 35 S'y vou jamay vedu coumetre tant de mau?
- 36 Vun homme de vé Eimbert me prité quel' homorno:
- 37 You n'ayo per le mien trento betia de corno,
- 38 Sen conta quatre buou de cent francs le pare.
- 39 Enchy, de tout aquo, y me leisséron re.
- 40 Y boutéron le fuo pau après dien ma grangeo:
- 41 D'ou vire solamen, aquo' era chauzo itrangeo!
- 42 Après vou-i tot pilhat, y s'outeyron d'ichy.
- 43 La paix veingué adon dien treyto lo pay.
- 44 Dedien no ou dex ans que la paix fugué fayto,
- 45 La perocho d'Eimbert fugué betot refaito.
- 46 Treytou lou paysant fagion be liour profey.
- 47 Ma pu Bassé vinguet que figuet cent cos pey.
- 48 Après vi tot pilhat, yau nous enprisonavo.
- 49 Cholio paya ransot ou, ma fe, iau nous tuavo.
- 50 Le chiége, après Bassé, de Mechieu de Nemours
- 51 Nous figuet veramen chienty forço doulours.
- 52 Eimbert agué adon un assaut be térrible!
- Hela! Dipu que tent m'ey eita impouchible
 De massa quauquo chausa. Iou ne vivete ma.
- 55 Et pu vautri vezé qu'ai perdu l'afana,
- 56 Que chi n'ero l'adju que me fay ma Clorido,
- 57 Lia dex ans qu'iou chiria deja privo de vido.

La numérotation des vers de M. K. est erronée à partir du vers 12 (en fait 11).

LEÇONS DU MANUSCRIT

- 3 Le -n de ticon surcharge une autre lettre, peut-être -u.
- 4 Ms. sabj.
- 5 Ms. Chi'ou, avec une ligature sur la ligne entre i et o. L'apostrophe de qu'iou semble avoir été ajoutée, en même temps qu'un trait d'union entre qu' et iou.
- 6 Ms. quiou.
- 7 Le-o de mesmo surcharge une autre lettre, probablement -e.
- 8 Note marginale de Ramond: l'h après l mouïlle l'l comme en Gascon et en Portugais en sorte que filho se prononce fillo comme en français fille. Ms. l'y.
- 9 Le ms. porte une virgule (ou un point?) après tot.
- 12 Ms. ou be (b minuscule).
- 14 Ms. d'a que. Ms. qu'a'neu, aneu surchargeant un autre mot, plus court, probablement ouro.
- 15 Ms. per tot.
- 16 Ms. jcu, j surchargeant un i.
- 17 Ms. nayo.
- 19 Ms. paurj. Le g de vegi paraît surcharger une autre lettre.
- 20 Note marginale de Ramond: alhans se prononce avec l'l mouillé. melhour, se prononce également meillour. [M. K. a lu, par erreur, meillous]. Ms. qu'éro, mais u et e sont liés sans espacement, l'apostrophe entre les deux.
- 21 Ms. A quo. Ms. m'y, mais les deux lettres sont liées sans espacement, l'apostrophe entre les deux.
- 22 Ms. ch'iou, avec une ligature sur la ligne (moins longue qu'au v. 5) entre i et o. Ms. l'iour. Ms. nemprunte. Ms. veno.
- 23 Ms. a don.
- 24 Ms. do dipu. Ms. sei.
- 25 Ms. men. Le vers rimant avec 25 manque.
- 29 Ms. loustaud.

- 32 Ms. N'en meneron, mais N et e sont liés, et l'apostrophe est peut-être ajoutée d'une autre main.
- 34 Il est difficile de décider si le premier e de fremen a été écrit sur un 0, ou si c'est l'inverse qui est vrai. Nous imprimons fremen, qui est la forme du vers précédent.
- 35 Ms. Sy.
- Note marginale de Ramond: Vun pour un. L'u et l'ou se prononcent très souvent comme s'ils étaient précédés d'un V. Aussi en parlant français les auvergnats disent le mois d'avout pour le mois d'aout... vou bien pour ou ou bien... c'est un des vices de leur accent. Ms. quel.
- 37 Ms. nayo.
- 39 Ms. touta quo.
- 40 Ou aprés? Nous préférons après car aux vv. 42 et 48 l'accent grave est assuré.
- 41 Ms. a quoera avec une apostrophe surmontant le o.
- 42 Le trait d'union (ou la simple ligature?) de vou-i a peut-être été ajouté. Note marginale de Ramond: Pilhat se prononce pillat mouillé.
- 43 Ms. a don; -n peu lisible (tache ou surcharge).
- 44 Ms. de dien.
- 45 Ms. be tot.
- 46 Le o de profey surcharge peut-être un e.
- 51 Ms. forco.
- 52 Ms. a-don, le trait d'union ayant été tracé après coup.
- 53 Ms. mey.
- 54 Dans chausa, au surcharge des lettres illisibles.
- 55 Ms. la fana.
- 56 Ms. nero.

TRADUCTION

Jésus! le grand tourment pour gagner quelque bien! Quand on pense à ses enfants, jamais on ne se repose. On amasse quelque chose pour eux avec beaucoup de peine Et, sans en savoir gré, ils le mangent follement. Si j'avais les moyens que je perdis à cause de la guerre, Je vivrais plus heureux que je ne le fais sur terre. Je n'aurais pas le tracas et même le tourment De marier ma fille et de lui chercher de l'argent. Merle nous enleva tout. Avant qu'il nous le prenne J'avais pour le moins deux cents écus en pièces. Mais il les fallut trouver pour payer ma rançon, Ou bien il me fallait pourir dans la prison. Tous les ans, je semais dix setiers de seigle. La terre, en ce temps-là, rapportait plus qu'aujourd'hui, Et vous savez si le seigle se vendait bien partout: Il valait sans mentir un écu le carton. J'en avais cent setiers, et de bonne mesure. Il me le fallait prêter, bien souvent, sans usure, À mes pauvres voisins qui faisaient du pain de fleur... De fougères ou du pain de glands, qui était un peu meilleur. Cela a bien changé pour moi, mais ce qui m'afflige le plus, Aujourd'hui, si je leur en emprunte, ils m'en font payer le dernier grain.

Je leur prêtais bien, alors, mais croyez en vérité Que, depuis, il s'est vu bien des changements! Jésus! quel temps misérable! Enfants, quand je m'en souviens, Je ne peux jamais retenir mes larmes. Un jour où, le matin, j'étais allé labourer, Les grands arquebusiers vinrent par surprise. Ils entrèrent dans la maison où j'avais mon ménage. Ils trouvèrent la maie où était mon argent. Ils y mirent la main, ils le prirent joliment. Ils emportèrent mon foin et toute mon avoine, Mon seigle et le blé, qui étaient de l'année. Le seigle et le blé rassasièrent les chevaux. A-t-on jamais vu commettre tant de maux? Un homme d'Ambert m'avait prêté cette aumône: J'en avais pour le moins trente bêtes à cornes, Sans compter quatre bœufs à cent francs la paire. Ainsi, de tout cela, ils ne me laissèrent rien. Ils mirent le feu, peu après, dans ma grange. De le voir seulement, c'était une chose terrible. Après avoir tout pillé, ils se retirèrent. La paix vint alors dans tout le pays. Dans les neuf ou dix ans où la paix fut La paroisse d'Ambert fut bientôt refaite. Tous les paysans faisaient bien leur profit. Mais ensuite vint Basset, qui fit cent fois pire. Après avoir tout pillé, il nous emprisonnait, Il fallait payer rançon ou, ma foi, il nous tuait.

Le siège, après Basset, de Monsieur de Nemours, Nous fit vraiment éprouver beaucoup de douleurs. Ambert connut alors un assaut bien terrible. Hélas, depuis ce temps, il m'a été impossible D'amasser quelque bien. Je ne fais que vivoter. Et puis, vous voyez que j'ai perdu ce que j'avais acquis, Si bien que si n'était l'aide que m'apporte ma Cloride, Il y a dix ans que je serais déjà privé de vie.

M. Christian Hérilier a publié dans *Parlem* 18, 1988, 6-7, avec une version du texte dans le système graphique propre à l'I.E.O., une traduction qu'on pourra confronter à la nôtre et qui tient compte des améliorations que nous avons cru pouvoir apporter à l'édition de M. K.

NOTES SUR LE TEXTE

Vers 1. - M. K., tout en prenant soin d'indiquer dans son apparat critique que le ms. porte lo, imprime l'o. Dans le cours de son commentaire, il écrit toutefois lo (p. 41), voyant à juste titre dans cette forme l'article masculin singulier. - Quauquo chauzo, qu'on lit à nouveau au vers 54 dans un contexte identique (massa quauquo chausa), peut être un indéfini signifiant «quelque chose» comme le pense M. K. (p. 37). Mais on pourra trouver intempestif ce francisme, d'ailleurs «assez rare» dans les parlers modernes au dire de DauzatMorph 91 (qui ne l'a relevé qu'à Murol et à Saint-Victor-la-Rivière, c'est-à-dire dans l'Ouest du département), quand on rencontre, deux vers plus loin, ticon qui est la forme indigène du sud et de l'est du Puy-de-Dôme (DauzatMorph 92; RLR 68, 125-31, surtout 125, n. 1, et 126) et particulièrement d'Ambert (MichaliasGramm 68). On pourra alors risquer l'hypothèse que quauquo chauzo est ici un syntagme libre adj. indéf. + N, en supposant que l'ambertois du XVIIe siècle avait conservé aauv. chausa dans son sens de «bien, propriété» (par ex. dans la charte de Montferrand, éd. Porteau; CCons-Montf). – Comme le premier vers nous paraît jouir d'une complère autonomie syntaxique (c'est une proposition indépendante exclamative), nous proposons la ponctuation suivante:

Jésu! lo grant tourmen per gaigna quauquo chauzo!

Vers 2. — Ce vers forme, lui aussi, un ensemble syntaxique autonome (proposition circonstancielle de temps + proposition principale), ce qu'il convient de marquer par la ponctuation et par une majuscule initiale:

Quan lon peinso en lou eiffans, jamais lon ne repauzo.

Le sens est: «Quand on pense à ses [m. à m. aux] enfants, jamais on ne se repose». — M. K. a lu deux fois lou. Bien que n et u se ressemblent d'assez près dans le ms., une lecture attentive permet de les différencier grâce au délié plus anguleux du premier. Il convient de lire deux fois lon «on». Cet emprunt au français n'a pas de quoi surprendre: il est courant chez les auteurs auvergnats du XVIIe siècle (cf. Souven per refusa l'on musa, Laborieux l'aîné, Las Vendegnas v. 4 et passim) et DauzatMorph 93 l'atteste depuis le XV^e siècle (voy. encore Ronjat 3, 631); on trouve l'on chez Jarsaillon (245, 381, etc.). Pour sa part, M. K. a vu, dans le premier *lou, le pronom personnel de la 3e personne (singulier), avec l notant [l] (p. 41), et il traduit *lou peinso par «il pense» (p. 36). Quant au second *lou, M. K. le traduit par «les», p. 33, où il pose, en dépit du parallélisme syntaxique évident du vers 2, un polysémique *lou «il; les». - De là sans doute la glose qu'il donne (p. 44) à repauza, considéré par lui comme un verbe actif de valeur factitive: «faire reposer qn» (p. 37, M. K. traduit toutefois repauzo par «(il se) repose»). M. K. ajoute que ce repauza est à placer FEW 10, 263a, REPAUSARE (qui ne connaît un emploi analogue que chez Commynes). Hélas, l'emploi est ici banalement neutre, avec le sens d'«être en repos» (depuis Alexis pour le français). — Si l'on additionne les bribes et fragments de M. K., on obtient pour le vers le sens suivant, assez cocasse: «Quand il pense à ses enfants, jamais il ne les fait reposer (ou: il ne repose)». -En, forme courte de embei, est banal à Ambert au sens de «à» (MichaliasGramm 155, 159).

Vers 3. — À nouveau, M. K. a lu lou (qu'il traduit par «il», p. 41) pour lon (le graphisme du ms. est pourtant ici très clair). — Liour, correctement lu et compris «leur» (p. 41), est lu par erreur liouo, compris comme un nom masculin et ramené à Locus au glossaire (p. 43), d'où ce fantôme est à biffer. — M. K. (pp. 38-9) voit dans buaucop une adaptation de fr. beaucoup. Il ajoute qu'«apparemment, l'évolution pouvait aussi passer par -uau» (et non [-y o]). Il convient de dire, plus exactement, que cette évolution particulière est due à l'action secondaire de la labiale précédente. Il n'est pas douteux que dans l'état de langue que reflète notre texte, les labiales aient eu une forte influence sur les voyelles subséquentes: cf. 19 pouo, 26 pouode, 31 mouot, où elles ont diphtongué le o (phénomène encore attesté à Ambert, voy. Dauzat, RLiR 14, 55, 70). Il est clair que l'action de la labiale explique le maintien de -uo- dans 38 buou, dans 40 fuo (cf. fuo Jars 321, 331); voy., sur cette action dans les parlers modernes de l'est du Puy-de-Dôme, Dauzat, RLiR 14, 70 (c'est à

ces formes locales modernes plutôt qu'à celles des «anciens dialectes de Vaud et de Fribourg», qu'il faut comparer les formes de notre fragment, qui perdent par là beaucoup du «caractère ancien» que leur trouve M. K.). Or, dans les mêmes parlers orientaux, une labiale labialise e en hiatus, ainsi iv war < *ivear. Dauzat (l.c.) mentionne la région située entre Saint-Jean-en-Val et Sainte-Alyre, mais Jarsaillon livre, pour la région proprement ambertoise (Aubignat, commune de Saint-Ferréol-des-Côtes) les formes puau «poil» (323), puaus «cheveux», buala «bêler» (les deux dernières JarsGloss), en face de lio «lieu». C'est le même phénomène qui rend compte de buaucop dans notre Fragment; Jarsaillon emploie d'ailleurs lui-même buocop (331) et buau «beau» (246, 329, 349, 409). À Ambert même, on trouve en revanche biauco dès 1842 (Enfer III, 1; VI, 6), fio chez MichaliasEP 12, by a d'après Ronjat 1, 165. Y a-t-il eu évolution postérieurement à notre fragment, ou bien nous trouvons-nous devant un indice que la langue du texte n'est pas exactement celle de la ville? Rien n'oblige, en tout cas, à voir dans buaucop un emprunt adapté au français. Il peut s'agir tout simplement du continuateur indigène de bel cop (dp. 14e s., FEW 2, 868b, COLAPHUS). Notons que pour l'expression de «beaucoup», le texte hésite entre buaucop de et forco (v. 51), ce dernier seul étant conservé à Ambert sous la forme fouorço (Michalias Gramm). Le parler ambertois a pu hésiter entre divers substituts de molt (v. Ronjat 3, 492). - Le point que M. K. place à la fin du vers paraît peu recommandable, tant pour la syntaxe que pour la suite des idées, puisque le vers suivant contient une proposition coordonnée par et.

Vers 4. — M. K. (p. 41) a vu coexister dans ce seul vers deux tours exprimant «on»: «'On' s'exprime, comme en italien, par la construction réfléchie: sen nen sabj gra 'on n'en sache gré' [le n est une consonne antihiatique] (v. 4), ou par le pluriel: ou mangeon follamen '... on mange...' (v. 4)». Le sens produit: «On en sache gré, on mange follement» a quelque chose de peu cohérent (p. 37, M. K. traduit sabj gra par «(il) sache gré»). Il faut renoncer, croyons-nous, à la double isoglosse syntaxique italo-ambertoise décelée par M. K. Quoi qu'on fasse, sabj n'a pas la forme d'un subjonctif (sabe ou sache à Ambert, MichaliasGramm 121; Ronjat 3, 316) et la métrique impose de compter le mot pour deux syllabes. Comme le ms. porte ailleurs (v. 19) paurj, que M. K. a justement imprimé pauri, il y a lieu de lire sabi (cf. encore, au vers 16, l'i d'icu «écrit comme un j»). Sabi, dissyllabique, est l'infinitif ambertois régulièrement issu de SAPÈRE (MichaliasGramm 121; Ronjat 3, 316). — On a vu que M. K. (p. 41) a pris sen pour l'équivalent d'it. se avec un -n «anti-

hiatique», mais il imprime s'en contre le ms. Le premier hémistiche signifie simplement «sans en savoir gré»: sen est le mot ambertois pour «sans» (cf. vv. 16, 18, 38, et M. K. p. 29, qui ne mentionne pas l'occurrence du vers 4); nen est la forme ambertoise pour «en» (Michalias-Gramm 61; DauzatMorph 72; etc.). — Ou: pronom neutre < HOC (MichaliasGramm 56, qui écrit hou), reprenant ticon.

Vers 5. – Le ms. porte Chi'ou avec une ligature sur la ligne (d'une main postérieure?) entre i et o (de même au vers 22). M. K. imprime Chi'ou. Comme le ms. porte aussi (v. 14) qua'neu pour qu'aneu et que cet usage de l'apostrophe se trouve sporadiquement dans les mss auvergnats du XVIIIe siècle, il ne paraît pas outrancièrement normalisateur d'éditer ch'iou, conformément aux habitudes actuelles et à la division morphématique. - M. K. (p. 41) a vu dans iou le pronom sujet de 3^e personne (sg.). Il traduit (p. 24) iou ayot lou mouyen par «(que) il ait le moyen» et se sert de cet exemple pour illustrer l'emploi de lou comme article masculin singulier (p. 30). Or iou est le pronom sujet de 1^{re} personne («je»; Michalias Gramm 53: ieu) et lou, l'article masculin pluriel (voy. notre commentaire morphologique). Mouyen a ici le sens de «facultés pécuniaires» qu'implique le pluriel (cf. bauv. lau mouïen pl., au XVIIe siècle, dans le Factum d'au Proucè d'Eymeri, v. 10, ms 711 de la B.M.U. de Clermont-Ferrand, f. 14 vo; cf. aussi Le Livre Quatrième de l'Éneide traduit en auvergnat par feu M. Pasturel, v. 13, mss 711, f. 21 r°; FEW 6, I, 586a, MEDIANUS). Surtout, ayot ne saurait être rendu par le subjonctif «ait», puisqu'il s'agit d'un imparfait de l'indicatif demandé par ch(i) conditionnel (Ambert avio et aio, Ronjat 3, 292; cf. MichaliasGramm 86). - La virgule dont M. K. fait suivre iou paraît intempestive: on ne sépare guère le sujet du verbe. - M. K. imprime perqué, sur lequel il ne s'explique pas. Le ms. impose de lire pergué. Le jambage du g est certes plus maigre qu'à l'ordinaire, mais son orientation est bien celle d'un g, non celle d'un q. Le graphisme est le même dans 4 gra. On a donc affaire à la première personne du prétérit de perdre. Le morphème de première personne est encore -é à Ambert comme à Vinzelles (Ronjat 3, 187; MichaliasGramm 104); DauzatMorph 178 décrit ainsi le processus: « au radical verbal (généralement celui du présent [ici perd-], privé de sa dernière consonne [soit per-]), on ajouta -c (plus tard -gé)...», d'où aujourd'hui etegé pour l'ancien entendet. L'appartenance de notre forme à ce type est assurée, mais aujourd'hui, le prétérit de perdre est faible à Ambert (Michalias Gramm 107) et déjà en 1842 (Enfer VII, 5).

Vers 6. – Lire viouriot, comme M. K. p. 31, ce qui dans son édition (p. 21) est imprimé vouriot. – Pour M. K. fau est la 3e personne de l'indicatif présent du verbe «falloir», forme d'ailleurs effective à Ambert (MichaliasGramm 117); il traduit iou ne fau par «il ne faut» (p. 40). Mais cette traduction se heurte à une impossibilité grammaticale: iou est le pronom sujet de 1re personne (cf. MichaliasGramm 53). De plus, le sens «je vivrais plus heureux qu'il ne faut sur la terre» serait assez peu satisfaisant et la répartition que doit postuler M. K. (chauler aux temps du passé, tandis qu'« au présent, on se sert de fau», p. 43) serait curieuse (d'ailleurs, la seconde attestation de fau repose sur une fausse lecture, voy. notre note au vers 22). Il nous paraît plus recommandable de voir dans fau la 1re personne de l'indicatif présent de faire «faire», puisque c'est encore, concurremment à fase, la forme utilisée à Ambert (MichaliasGramm 117; Ronjat 3, 299). Traduisons: «je vivrais plus heureux que je ne fais [présentement] sur terre».

Vers 9. – Ce que M. K. imprime *non* doit se lire *nou*. On pourrait comprendre cette forme comme pronom personnel régime (cf. Michalias-Gramm 53), prendre ayant alors le sens de «faire prisonnier», ce qui conviendrait assez bien au contexte (cf. vv. 11-12). Mais on pourrait aussi couper n'ou, soit une forme courte de nou, complément d'attribution, en liaison étroite avec ou, pronom neutre (< HOC) anticipant les cen icus du vers suivant. Une telle forme proclitique de nou se trouve au XVIIe siècle en auvergnat, sous la plume de l'auteur anonyme du Printem: nauren = n auren (éd. J. et P. Bonnaud, Bizà Neirà 19, 1978, v. 65; leçon du ms. Tailhandier, p. 8). Elle existe ailleurs dans le domaine arverno-limousin: Nontron, périg. Limoges, march. E., Creuse méridionale (parlers de type auvergnat): voy. Ronjat 3, 52; J. Chauvin, Gramm. des parlers occit. du sud de la Creuse, 1980, 43. On note de plus, à Ambert, un cas de proclise similaire du pronom personnel complément sur ou dans Enfer I, 3: tou couontà = tou couontà «te raconter cela». La seconde solution, laissant à prendre son sens courant, donnerait, nous semble-t-il, une plus grande cohérence syntaxique et sémantique au passage.

Vers 10. — Bien qu'il considère (p. 42) le mot comme « certainement indigène », M. K. ne nous renseigne pas, sauf erreur, sur la façon dont il entend mieu; « mien » serait morphologiquement possible (le mieu « le mien », MichaliasGramm 59), mais le sens produit (« j'avais pour le mien deux cent écus en pièces ») ne serait pas satisfaisant. Le ms. impose de lire mien (dans le même vers, comparer le ductus identique de cen et celui, différent, de dou). Cette forme continue mens: cf. parallèlement 51

chienty, ainsi qu'Ambert liengo «langue» MichaliasES 9, vient «vingt» ibid. 22, etc. (cf. Dauzat RLiR 14, 116). Le sens obtenu «j'avais pour le moins deux cent écus en pièces» est satisfaisant. Cf. le v. 37 où «pour le moins» s'impose.

- Vers 11. M. K. (p. 41) voit dans *lou* un étrange pronom sujet de 3^e personne et traduit en conséquence *lou chogué trouba* par «il fallut trouver». Il s'agit, plus régulièrement (cf. MichaliasGramm 54), d'un pronom régime de 6^e personne: «il les [scil. les *icus* du vers précédent] fallut trouver».
- Vers 12. Le *b* minuscule du ms. (tous les *B* initiaux sont majuscules) incite à imprimer *oube*, dans lequel la conscience linguistique sent un morphème unique (cf. la graphie de MichaliasGramm 170: *oube*). *Ou* peut fonctionner comme sujet (cf. *ou venguet uno grando famino*, Parabole 14, K. p. 46).
- Vers 13. M. K. (p. 36) traduit *blo* par «blé» (le terme revient aux vers 15, 33, 34). Nous comprendrions plus volontiers «seigle» car nous sommes à Ambert dans la «*blé*-'Roggen'-Bezeichnungszone» dont parle Jänicke, ZBeih 113, 131 et n. 202 (cf. FEW 15, I, 127b, BLAD). Comme notre texte distingue entre *blo* et *fremen* (vv. 33, 34; M. K., p. 26, traduit par «blé» et «froment»), et que dans les parlers actuels, on a *froment* «blé» là où l'on a *blat* «seigle» (ALLy 5, 31; cf. RLiR 48, 80), nous inclinerions à penser que cette opposition lexicale était déjà en place au XVII^e siècle.
- Vers 14. M. K. a lu qu'a nen dans le ms. et a corrigé qua ne (mais le sens?). Il n'a pas reconnu l'adverbe aneu «aujourd'hui» < AD NOCTEM (Ronjat 3, 490; ALAL 138), employé par MichaliasES 9, 64, sous la forme anu (id. dans JarsGloss), bien qu'il ait correctement identifié ce mot au vers 22 (voy. pp. 38, 43). Le ms. porte clairement qua'neu, l'apostrophe étant placée ailleurs que là où nous la mettrions (voy. ci-dessus la note au vers 5).
- Vers 16. Le ms. porte bien yau «il» (scil. le blo) et non you, qui serait de toute façon «je» (scil. Bleynot?), mais que M. K. a compris «il» (p. 41). La forme lue par M. K. mieuty l'a intrigué, et il lui a consacré de longs développements (pp. 25-26): «Le vocabulaire offre en lui-même quelques difficultés, dont une partie pourrait être due à l'état corrompu dans lequel ce texte est parvenu. Voici d'abord le subst. mieuty

au v. 17 [lire: 16]: you valio sen mieuty un icu le cartot 'il (scil. le blé) valait un écu le quartaud sans mieuty', où mieuty désigne probablement la notion abstraite d''adjonction' tout en étant le même mot que fr. méteil (aurait-il gardé dans notre texte une signification plus proche de l'étymon *MIXTILIUM?). Mais la phonétique n'est pas correcte. Le i est le reflet de la palatalisation des labiales propre à la majeure partie du département du Puy-de-Dôme, que Dauzat a relevée, mais par ailleurs comment expliquer le u de la triphtongue? Grâce aux données de l'ALLy, qui a fait des relevés à 10 km au nord-est d'Ambert à Valcivières (point 47), nous savons que la forme indigène est miklò (carte 46 légende), ce qui rappelle la forme meclia 'fourrage, mélange pour les bestiaux; mélange de grain' citée par Louis-Pierre Gras et mecla, meycla, miclea des Testaments du XIVe siècle pour le Forez, ainsi que mescle 'méteil' d'Olivier de Serres, Le theatre d'agriculture et mesnage des champs (Paris, 1600), qui était originaire du Vivarais. D'autre part, Dauzat relève les formes beytias (v. 130) et Mallegueype (pour bestias, -guespa) dans le Fragment comique clermontois, de sorte que nous sommes enclin à voir dans mieuty une mauvaise graphie de *mieyti, produit de la contamination du mot indigène correspondant à anc. prov. mescla avec le français méteil». On nous excusera cette longue citation (allégée des notes de M. K.), mais nous avons le sentiment de nous trouver devant un texte digne de figurer dans une future anthologie de l'étymologie savante. La solution de l'énigmatique mieuty nous paraît plus simple que ne le laissent supposer ces lignes trop ingénieuses. Il convient de lire ce que le ms. oblige à lire: mienty «mentir» (sen mienty «sans mentir»; il n'y a pas lieu, en principe, de justifier une combinaison aussi banale, citons sen minty chez Champflour, Noëls nouveaux 59), que Jarsaillon (151, 161, 275) atteste sous la graphie mienti; il va sans dire que la phonétique est «correcte» (cf. 51 chienty et notre note au vers 10). «Assurons-nous des faits avant de nous inquiéter de la cause». - M. K. traduit cartot par «quartaud (mesure de capacité pour les grains équivalant à 40 litres)» (voy. pp. 24-5, 31, 43). Mais, comme M. K. a justement remarqué (p. 33) que le représentant de O devant n était noté -o(t) aux vv. 11, 12 et 49 (ransot, prisot; cf. aujourd'hui, Job bató «bâton» ALAL 314 et GardettePhon 138), et que, d'autre part, la diphtongue au tonique restait intacte (p. 38), même lorsque issue de al (34 chavau, 35 mau), il nous paraît illogique de voir dans cartot ce qui devrait être *cartau(t), ce qui oblige, de plus, à supposer que le mot «appartient, dans l'acception mentionnée [...], exclusivement à Ambert» (p. 25). Car, de toute façon, l'identité que M. K. veut établir (p. 24, n. 6) entre notre cartot et Ambert quarto «ancienne mesure de capacité pour les grains équivalant à 40 litres», relevé par Michalias, est trompeuse: la métrique enjoint en effet de lire cartot [kartó], tandis que chez Michalias, quarto ne peut valoir que [kárto], quoique Michalias ait, par erreur, fait le mot masculin. Bref, cartot ne peut être que le quartou moderne, «mesure de capacité, double décalitre» (Michalias), soit une demi-quarte, soit encore un huitième de setier, - type bien attesté en auvergnat (FEW 2, 1424a, QUARTUS; A. Layac, Usages locaux du département du Puy-de-Dôme, Montauban, 1902, 177; carton/quarton en fr. rég. de Brioude, 1607/1610, BillyCondamine 98). Selon les informations qu'a bien voulu nous fournir M. Michel Boy, l'historien bien connu d'Ambert, le carton ambertois valait, au XVIIe siècle, un peu moins de quinze litres, car le setier d'Ambert n'était que de 115 litres (communication personnelle du 30 octobre 1982). Quant au prix d'un écu le carton, il paraît très élevé, mais il n'est pas irréaliste, puisque, nous écrit M. Boy, « c'est au XVIIe siècle le prix des années de grande famine»; en 1597, le blé «se vendit à Viverols un écu soleil le carton» (témoignage contemporain cité par M. Boy, Ambert et son passé, Clermont-Ferrand, 1974, 179).

Vers 17. — Bien qu'on soit en droit de supposer une certaine exagération rhétorique, les cent chiters qu'il récolte classent Bleynot très au-dessus de la condition paysanne ordinaire. M. Boy (communication personnelle du 30 octobre 1982) nous écrit à ce propos: «Un paysan ayant cent setiers, n'est plus un paysan. C'est un gros propriétaire qui vit à la ville! Pour référence, la dîme sur la paroisse d'Ambert représente 500 setiers de grain»; d'après les calculs de M. Boy, cent setiers représenteraient une terre cultivée d'au moins douze hectares, ce qui suppose l'emploi de main-d'œuvre. Comme le texte laisse entendre ailleurs que Bleynot cultivait aussi du blé et de l'avoine (vv. 32-34), à quoi s'ajoute la possession d'un troupeau de trente bêtes à cornes (v. 37), nous sommes certainement en face d'un très riche paysan, ce qui ne manque pas d'intérêt pour la sociologie de notre fragment de pastorale ambertoise.

Vers 19. – M. K. a peut-être vu dans *vegi* un singulier (il traduit par «voisin», p. 29), ce qui expliquerait qu'il ait imprimé *mon*, adjectif possessif singulier, alors que le texte porte *mou*, pluriel (cf. MichaliasGramm 45). Le pluriel est assuré par le verbe *fagion* et la distribution des marques du pluriel exclusivement sur le déterminant et le prédéterminant du nom est conforme à celle que pratique le parler d'Ambert (Michalias-Gramm 36-7). M. K. réussit le tour de force de rendre, p. 38, le singulier *paure* (v. 25) par un pluriel et le pluriel *pauri* de notre vers par un singulier.

Vers 20. – Il faut rendre compte de l'enjambement pratiqué entre les vers 19 et 20 (le seul du texte). Il a, selon nous, une valeur stylistique. Alors qu'on attend flour de farino, il s'agit de flour... / De fougeyro (il faut marquer une pause suspensive à la fin du vers 19). Dans les années de grande famine, on se nourrissait en effet de racines de fougères (Ambert fèugèiro MichaliasES 22; cf. ALAL 355): un intendant du Limousin écrit par exemple, en 1713, que selon «des personnes dignes de foi», «il y a quelques paroisses où les paysans broutent l'herbe dans les prés comme des bestiaux, d'autres où ils se font de la bouillie de cendre, d'autres où ils se nourrissent de racines de fougères» (cité dans B. Barrère et allii, Le Limousin, Le Puy, 1984, 63). Toujours en Limousin, la bouillie de racines de fougères est attestée à Saint-Yrieix, en 1573, par temps de famine (Bull. Soc. Arch. et Hist. du Limousin 55, 1905, 283, n. 3). Henri Pourrat évoque, dans Gaspard des Montagnes (éd. du Livre de Poche, 1984, 2, 53), «les temps de la famine, ces temps où l'on faisait le pain de racines de fougères et de poudre d'os». Mais on pourrait aussi penser que l'auteur joue intentionnellement sur la polysémie de flour: «fleur (ici de farine)» et «cendre» (Ambert flours f. pl. «cendres du foyer», etc. voy. FEW 3, 633a, FLOS; ajouter les données d'ALLy 749 et 5, 467). Le jeu de mot se continuerait sur fougeyro à la fois «fougère» et «foyer» (cf. le type *FOCARIA attesté en HLoire, Ardèche, sud du Lyonnais; FEW 3, 649b, FOCARIUS; ALLy 738; ALMC 780). Flour de fougeyro serait à la fois «fleurs de fougères» (par litote ironique, il s'agit en fait de racines) et «fleurs (= cendres) de foyer» (sous-entendu: pas fleur de farine!). Que flours «cendres» et le fougeyro issus de FOCARIUS que nous imaginons aient pu vivre en symbiose dans l'esprit des Ambertois, c'est ce qu'atteste, en tout cas, l'accrochage ayant produit Ambert pèiro flourèiro «pierre arrière du foyer» (bien analysé par Wartburg, FEW 3, 633b, FLOS, et n. 23; cf. encore 3, 650a, n. 5) en face de Chav. peïro foujièro «pierre du foyer sur laquelle reposent les chenets» (FEW 3, 649b, FOCARIUS). Le passage est difficile et l'on regrette que M. K. ne se soit pas prononcé à son sujet. Plutôt que de chercher à les conjoindre, au risque d'abuser du jeu de mots, il conviendrait peut-être de choisir entre les deux hypothèses (fougères ou cendres), hypothèses que le texte de 1713 cité plus haut semble autoriser toutes les deux.

Vers 21. — M. K. imprime my (sens?). Le ms. porte clairement une apostrophe (rajoutée?), bien que m et y soient liés (même situation dans $qu'\acute{e}ro$ au vers 20). Il faut comprendre m'y, avec me, normalement élidé, ayant valeur de datif éthique et y « est » (cf. 25 ei, qui est aussi, à côté de

is, la graphie de Michalias, mais Ronjat 3, 286 indique bien que la prononciation est [i]). — Lire be, non bé avec M. K. (on ne voit pas la raison de cette correction).

Vers 22. – Pour ch'iou, voy. notre note au vers 5. – Le ms. porte bien veno. Mais il est à remarquer que la rime (graivo: veno) est fausse. Comme veno nous demeure énigmatique (M. K. ne nous éclaire pas sur ce point), alors que graivo donne un sens satisfaisant (on n'imagine rien avec *graino), nous proposons de corriger veno en vevo (peut-être écrit *veuo et retranscrit veno par le copiste). Nous y voyons la désignation indigène de la veuve (cf. apr. veva). Certes, Michalias (MichaliasEP 48) a vuvo, et Jarsaillon (19), vuvo et le masculin vuf (Jars 239), qui sont des emprunts au français; de même tous les parlers de l'est du Puy-de-Dôme dans ALAL 1020. Mais on trouve veva (écrit Veua) chez Fortune (Noëls nouveaux 56) et encore vévo à Cistrières (Haute-Loire, mais à la limite du Puy-de-Dôme, ALMC 1649 p 11; La Chapelle-Marcousse véva ALAL 1020 p 9). On pourrait supposer qu'entre le temps où Bleynot prêtait et celui où il emprunte, son voisin est décédé et qu'il ne reste plus que sa veuve. Mais le ms. oblige à lire fan (M. K. a lu à tord fau, singulier qu'il rattache à faler, p. 43), et ce verbe au pluriel interdit notre précédente hypothèse. En désespoir de cause, nous imaginerons donc ceci: alors que Bleynot prêtait son grain sans usure (v. 18), ses voisins lui font, à présent, cher payer le leur; paya la vevo pourrait signifier quelque chose comme «payer des intérêts exorbitants» (comme une véritable rente qu'on servirait à une veuve?), à moins qu'on admette un développement de sens analogue à celui qui a conduit à Var veouso « restant [ce qui reste] dans le fond d'un cuvier (t. de moulin à huile)» (FEW 14, 432b, VĬDŬA). Il s'agirait alors de ce qui reste au fond de la mesure (évidemment le plus mauvais grain) que Bleynot, contraint, en quelque sorte, de boire le calice jusqu'à la lie, devrait payer aussi au prix fort.

Vers 23. — Lire be. — M. K. imprime a dou. Il faut lire un n, soit adon (forme que Bonnaud s.v. alors enregistre pour le Forez), cf. vv. 43, 52.

Vers 24. – Lire be à nouveau.

Vers 25. — M. K. imprime d'abord Jésu le paure! Teu eiffans, etc. Puis il écrit (p. 42): le paure teu eiffans (sens «tes pauvres enfants»?; pour M. K., p. 38, paure est en tout cas un pluriel). Les deux interprétations sont aussi insoutenables l'une que l'autre sur le plan grammatical

comme sur le plan sémantique. C'est qu'une fois de plus M. K. a pris un n pour un u. Il faut lire et comprendre: Jésu! le paure ten!, double exclamation signifiant à peu près «Jésus! quel temps misérable!» (cf. cheti pàure tèmps! «mauvais temps!» MichaliasEP 224). — Il va sans dire que eiffans est en fonction de vocatif. — M. K. imprime justement, conformément au texte, m'en souvente, puis il est tenté de lire m'ensouvente (p. 25; cf. p. 44). Cette suggestion n'est pas à retenir car se souventa est bien le terme autochtone (M. K., se fiant aux données du FEW 12, 377b, SÜB-VENIRE, dit inexactement que «l'aire de se souventa ne s'étend que de Saint-Étienne et du Vivarais au Dauphiné», ce qui ne l'empêche pas de trouver la «tournure» «très régionale»): Ambert se souventa MichaliasEP 164, se seventa (MichaliasES 64, 80, 82, 116, 144), Aubignat se souventa Jarsaillon 317, Marat id. (Ms. Bescherias 15). Malgré ce qui est dit par M. K. p. 44, il ne s'agit pas, dans le Fragment, d'un «verbe impersonnel», mais d'une 1^{re} personne en -e.

Vers 26. — M. K. traduit teni par «tenir» (p. 31). Cette traduction ne convient pas au contexte. Il faut traduire se teni par «se retenir», qu'il s'agisse d'un calque du français (ne pouvoir se tenir de «ne pas pouvoir s'abstenir (de faire qch)», FEW 13, I, 214b, TENERE; se tenir de «se retenir» 1619, ibid., cf. Dubois-Lagane-Lerond) ou non (cf. Bonnaud s.v. retenir; M). — D'autre part, malgré le renvoi à FEW 9, 766, il nous semble que pura («pleurer»; cf. Jars 245, 391) n'est qu'inexactement rendu par «se lamenter» (p. 44).

Vers 27. – M. K. a lu jouo «jour» et il a imprimé cette forme étrange au glossaire (p. 43). Mais le texte porte bien jour. – M. K. traduit devé dans devé mati par «vers» (p. 43). Mais ce tour signifie simplement «le matin; ce matin»: cf. Vinz. de vé serå «ce soir» (A. Dauzat, «Notes sur la syntaxe du patois de Vinzelles et des patois de la Basse-Auvergne», AM 24, 557), Ambert de vé sero «le soir» MichaliasES 134. Il est attesté dès 1507, dans les Statuts de la confrérie Saint Esprit: de vey seyr (R 8, 220, v. 154; RLiR 14, 181, n. 2; DauzatMorph 81). La correction graphique de M. K. (devé = ms. de vé) ne s'impose d'ailleurs pas.

Vers 28. — M. K., ayant lu *arcabugieo* f. sg. (pp. 29, 41), a pris les arquebusiers pour des arquebuses. Il faut lire *arcabugier*; le seul examen du contexte morphosyntaxique indique d'ailleurs qu'il ne peut s'agir que d'un nom masculin pluriel (article *lou*, verbe *vengueront* au pluriel); la

métrique impose un trisyllabe oxyton; et le ms. ne laisse aucun doute. -De ratado a inspiré à M. K. le commentaire suivant (p. 26): «Un autre mot problématique est de ratado [...], que nous n'avons pu retrouver nulle part ailleurs. Nous proposons de lire deratado, adverbe formé anciennement avec la désinence bien connue au moyen âge, -s final, qui de bonne heure a disparu dans le dialecte auvergnat. Anc. prov. *deratadas adv. serait alors à rattacher au verbe *desratar 'courir aussi vite que les chiens auxquels on a enlevé la rate (pour les rendre plus propres à la course)'; aussi avons-nous traduit ce mot par 'à toute vitesse'. Par sa fonction adverbiale, le mot semble avoir perdu son rapport avec le verbe *desratar, de sorte que de(s)- fut interprété comme la préposition de qui sert si fréquemment d'élément composant un adverbe dans le dialecte auvergnat; l'auteur (?) de cette pièce l'a-t-il détaché». M. K. propose, au glossaire (p. 43), une solution alternative: «Ou faute du copiste pour de ratounado 'doucement, sans bruit' (cf. Mi[chalias-Gramm 205)?». À ces deux hypothèses, nous n'ajouterons pas une troisième de notre crû avant d'avoir cité deux exemples de cette locution adverbiale contemporains du texte ambertois.

1) Le Printem, œuvre du XVIIe siècle, d'attribution incertaine, strophe IX (connue seulement par le ms. 711 de la B.M.U. de Clermont-Ferrand, copié dans le premier tiers du XVIIIe siècle, f. 4 v°; le ms. 706 B.M.U. Clermont-Ferrand, dit ms. Tailhandier, a censuré la strophe pour d'évidentes raisons):

Nau z'anen veire soubre un terme Peire deipoüilla coum' un verm, Eipeüiglia soun ca au soulei Et Margo veni de ratado, Le mour rouge, et lau zeu coum' un cha sau un lei, D'envegeo d'engueita sa gento massoüillado.

- J. et P. Bonnaud, dans l'édition qu'ils ont donnée de ce texte (Bizà Neirà 19, 1978, 10) traduisent *de ratado* par « en cachette ».
- 2) Chansou, faisant suite au Printem dans le ms. (f. 4 v°), pièce également anonyme:

Tau dou z'eu, ma gento cugino, Coumo dou leirou d'accor, On daubri l'archoun de ma poüeitrino, Et m'on deirauba le cor: Ma jamoüe iau ne m'en plendré Car quou s'ei foüè chi de ratado, Que ma razou, que gardo mau dré, Ne s'en ei pas visado. L'édition Thomas-Caldaguès des Poésies auvergnates (Riom, 1733) rend chi de ratado par «si subtilement» (13). Les attestations clermontoises permettent d'écarter l'étymologie par apr. *de(s)ratadas car le 711 distingue constamment les finales féminines en -o issues de -a et celles en -a issues de -as: *de(s)ratadas n'aurait pu qu'aboutir à *de ratada comme *encoras a abouti à encora. Ni *desratar, ni *rata ne sont d'ailleurs attestés en ancien provençal (et il ne paraît pas de bonne méthode de tirer argument de de ratado contre l'étymologie de fr. rate par néerl. rate, comme le fait M. K. p. 26, n. 6). Quant à la seconde hypothèse de M. K., celle d'une faute de copiste, elle paraît aussi difficile à admettre. Il faudrait supposer en effet que l'original, portant de ratounado comportait un vers hypermétrique; que de ratounado ait été raccourci en de ratado pour la mesure serait à la grande rigueur acceptable s'il était permis de penser qu'il s'agit d'une création d'occasion, or de ratado est, on l'a vu, bien établi sous cette forme dans l'auvergnat du XVIIe siècle (4). Dans ces différents emplois, de ratado semble comporter les nuances d'« en cachette», «rapidement» (Chansou), «par surprise» (Fragment); on pourrait à chaque fois le rendre par «subrepticement» (qui cumule ces valeurs: «par surprise, sans bruit, d'une manière dissimulée, furtive», selon la définition du Petit Robert). De ratado et de ratounado nous paraissent avoir été parallèlement tirés de rat et de ratoun.

Vers 29. – M. K. imprime *maynado* alors que le ms. porte *meynado*. Il traduit le mot par «maison» (p. 43), ce qui est pour le moins ambigu. Il cite pourtant Michalias qui enregistre *meinado* «enfants de la maison». Au XVII^e siècle, le sens était probablement un peu plus large. Joseph Pasturel écrit, au début de l'Home counten (ms. 711 B.M.U. Clermont-Ferrand, f. 1 r°):

Qu'aqué-ti zei heirou, que de re ne se mélo, [...]

Qu'atten par se leva la gengoüillante aubado, Que foüe tou lau mati sa petite moüeinado

⁽⁴⁾ Il ne faut pas tenir compte de l'attestation récente de *de ratadà* «insidieusement», sous la plume de Mme Andrée Homette, dans Bizà Neirà 53, 1987, 4. L'autrice, comme elle a bien voulu nous en informer (communication personnelle du 6 mai 1987), a repris le mot de Bonnaud (s.v. *catimini* et *subreptice*), qui l'atteste pour le XVIII^e siècle, «pour rester conforme au G.D.A. et satisfaire ainsi [...] à l'intercompréhension générale». Il appert de la lettre de l'autrice que la locution attestée dans son parler (région de Brassac) est *de ratounadà*

où il s'agit peut-être des «enfants de la maison», peut-être de la «maisonnée (ensemble des membres de la famille et des serviteurs)» en général. En tout cas, «maison» est trompeur. Il y a bien, dans ce vers, un mot qui signifie incontestablement «maison», mais M. K. ne l'a pas reconnu, l'ayant pris pour un nom de lieu. M. K. corrige en effet en Lontsaud ce qu'il lit Lonstaud et qui est dans le ms. Loustaud = l'oustaud (on se souvient que tous les l initiaux sont majuscules); sur oustau (ici avec un -d parasite, peut-être par attraction du suffixe -aud; cf. la même graphie hostaud, en 1798, chez A. Faucon [Riom], La Henriade de Voltaire, mise en vers auvergnats, dans J.-B. Noulet, Essai sur l'hist. litt. des patois du midi de la France au XVIIIe siècle, Paris, 1877, 48), voy. FEW 4, 494a, HÖSPİTALIS, ainsi que Dauzat, MélThomas 131-6 (aj. Aubignat estau «maison» JarsGloss; Arconsat oustau, seulement dans rintrer o l'oustau; Ø Michalias). M. K. identifie le fantomatique Lonstaud avec Long-Chaux ou Long-Chaud, « qui était au XVIIIe siècle un lieu-dit de la commune d'Ambert» (p. 27). Cette identification, M. K. la doit à R. Sève, le regretté et savant archiviste de la «Région Auvergne» (p. 27, n. 5). M. K. en tire argument quant à la patrie de l'auteur («il était probablement originaire d'Ambert, dont il connaît la toponymie (v. 30) [lire: v. 29] », p. 19). Appartiennent aussi en propre à M. K. les conclusions phonétiques (pp. 27-8) que nous reproduisons: «Comme dans le Fragment comique de 1477, C + A continue à être noté par ch [...]. Or, il est un cas qui semble échapper à cette graphie traditionnelle, à savoir le toponyme Lonstaud [...]. Il est probable que st est une erreur du scribe pour ts, mais il est curieux de noter qu'aujourd'hui, Ambert forme avec Olliergues (en aval d'Ambert, également dans la vallée de la Dore), les centres d'un îlot qui s'adosse à la chaîne du Forez et dans lequel C + A se présente sous la forme $t\epsilon$: est-ce que cela signifie que $t\epsilon$ serait relativement moderne, c'est-à-dire un résultat dérivé d'un état plus ancien ts-? Si cela était le cas, nous arriverions ici à une conclusion [?] opposée à celle d'Albert Dauzat, qui explique ts- comme un résultat secondaire de $t\epsilon$ -. Mais nous étions arrivé déjà à une autre occasion [Études linguistiques sur les parlers valdôtains (Berne: Francke, 1958), p. 87 et n. 4] au point de vue qu'il fallait donner raison à Heinrich Morf, qui avait établit dès 1911 que te n'est qu'un des résultats secondaires de ts. D'ailleurs, vu la situation géographique de l'îlot d'Ambert et d'Olliergues entre la zone uniforme de ts au Sud et de ϵ au Nord, il n'est que naturel de voir dans $t\epsilon$ un résultat de transition entre ts et ϵ , résultat qui est peut-être la valeur qu'on doit peut-être attribuer à la graphie ch-». On voit la portée d'une fausse lecture.

- **Vers 30.** Lire *vont* comme l'exige le ms., et non *vout* avec M. K. (aussi p. 44; MichaliasGramm 132 donne bien *vont* «où»).
- Vers 31. M. K. corrige le *l'y* du texte en *ly*. Il (p. 40) traduit *ly* bouteron la mouot par «(litt.) ils mirent la main à lui». Comme le sens est «ils y mirent la main» (c'est-à-dire «ils mirent la main sur la maie») et comme MichaliasGramm distingue graphiquement *l'i* «y» (62) de *li* «lui» (54), nous préférons maintenir ici, pour plus de clarté, la leçon du ms. (bien que le texte ait indifféremment 8 *l'y* «lui»). *Priron*, francisme.
- Vers 33. Sur les valeurs de *blo* et de *fremen*, voy. la note au vers 13.
- Vers 34. Pour M. K. (p. 26), «le sens est clair: '(ils) chargèrent le blé et le froment sur le cheval'» (cf. encore p. 44). M. K. justifie ainsi son interprétation: «il doit s'agir d'une contamination de l'anc. prov. sobrar, de SUPERARE, avec la préposition sobre 'sur'». Mais alors, «ce serait un hapax»; peut-on admettre, de plus, «charger à» pour «charger sur»? On se trouverait, enfin, devant le seul exemple du texte montrant un verbe personnel sans sujet exprimé (SN ou pronom personnel). Nous préférons reconnaître dans sobreron le même mot, certes issu, mais directement, de SÜPERARE, que Tulle subró «rassasier» que nous avons relevé avec une syntaxe identique à celle de notre texte: la bakádo o subró ou ganú «l'augée a rassasié les cochons». Le mot figure dans Béronie d'où le FEW 12, 435b a tiré son blim. soubrá «être rassasié, dégoûté de qch». Mais les exemples de Béronie attestent bien la même construction: las tsotanias m'o-ou soubra «je suis rassasié de châtaignes», m. à m. «les châtaignes m'ont rassasié». Le mot a dû vivre dans la bande septentrionale de l'occitan, où on le trouve aujourd'hui figé sous la forme du participe passé-adjectif: Barc. soubrá «repu, dégoûté», Excideuil «bien gorgé» (tous les deux FEW 12, 435b), Limagne gannatoise soubrad [-á] «rassasié» (Bonnaud). Le sens obtenu paraît meilleur: les grains, si précieux aux gens, servent de pâture aux bêtes des pillards; il satisfait la syntaxe et permettant l'économie d'une explication étymologique ad hoc, il insère l'attestation ambertoise dans un ensemble d'allure nord-occitane au lieu d'en faire un hapax. - Chavau est plutôt un pluriel qu'un singulier (c'est bien par un pluriel que M. K. traduit le mot p. 38).
- Vers 35. Selon M. K. sy est une «conj. servant à introduire une interrogation négative» (p. 44). Mais Ronjat 3, 624 ne cite ce tour qu'en

gascon. De plus, ni la phonologie, ni la syntaxe ne trouvent leur compte dans cette interprétation. Pourquoi, alors que si conditionnel est régulièrement palatalisé en chi (cf. p. 28), sy interrogatif, ferait-il exception? Et, dans l'hypothèse d'un sy interrogatif, où se trouverait l'auxiliaire exigé par le participe passé vedu? *«Est-ce que (sy) vous (vou?) jamais vu commettre tant de maux?» serait d'une agrammaticalité rebutante. Pour nous, sy est à couper s'y parallèlement à m'y du vers 21, avec y ind. pr. 3 d'«être» (Ronjat 3, 286: i; MichaliasGramm 90: ei ou is). Quant à vou, issu de HOC, le parler d'Ambert l'utilise à toutes les personnes comme marqueur de l'interrogation (Ronjat 3, 622; MichaliasGramm 56). Le sens est donc: «s'est-il jamais vu commettre tant de maux (ou: de mal)»; cf. au vers 24 la tournure positive dodipu s'ei be vedu de changeamen. Du point de vue phonologique, la frontière de mots séparant s' de y bloque tout naturellement l'application de la règle de palatalisation de la sifflante (sur laquelle règle, voy. le commentaire ci-dessous).

Vers 36. – Le ms. porte de vé que M. K. imprime devé et qu'il comprend «du côté, des environs de» (p. 43). Il ne s'agit pas, pourtant, de l'équivalent du français classique devers. L'auvergnat emploie en effet la préposition vé devant les noms de villes et de villages, y compris là où le français se passe de préposition (voy. BonnaudGramm 32; Dauzat, AM 24, 556-7; cf., outre Forez, stéph. lou pey de vés Lou Peu «les lentilles du Puy» Straka 2, 220): vé Ponjebau signifie «à Pontgibaud» aussi bien que «Pontgibaud». Il ne s'agit donc pas, dans le Fragment, d'un «homme des environs d'Ambert», mais simplement d'un «homme d'Ambert». - M. K. entreprend de réfuter (pp. 35-6) l'étymologie traditionnelle d'Ambert, celt. *AMBÉ-RITO-, au profit du nom de personne germanique Imbert. Pour lui, la forme du texte, Eimbert, est primitive, la forme officielle en ã- résultant d'une évolution tardive ($\tilde{e} > \tilde{a}$, évolution que M. K. attribue trop généreusement, d'ailleurs, à Clermont; il s'agit d'un fait méridional, v. RLiR 14, 116). M. K. récuse la forme Ambert de 1095 (qu'il tire de DNLF) car il suppose qu'elle est tirée d'une «copie fort rajeunie». Cette forme, dont il n'a pu contrôler la source (p. 36), provient du Cartulaire de Sauxillanges (texte collationné ligne à ligne par Baluze), nº 472 (Dauzat en donne la référence dans sa Toponymie française 203). On reste donc libre de la suspecter. Il sera plus difficile de révoquer en doute la forme identique Ambert qu'on trouve deux fois dans un document du XIe siècle (env. 1064-1096) que L. Drouot a imprimé dans son Recueil des premiers actes des seigneurs d'Olliergues et de Meymont (1064-1330), p. 23, et qu'il a lue sur l'original. Les formes dont on dispose sont donc les suivantes: Ambert env. 1064-1096, 1095, Amberti (gén.) 1239 (Tardieu,

sans réf.), Ambert 1261 (Drouot 170), 1341 (Drouot 170), Amberti 1318 (Drouot 217), Ambert 1373 (Pouillés... de Bourges 195), Amberti (gén.; ibid.), Ambertensis 1666 (Tardieu, sans réf.). Il n'y a donc pas lieu d'abandonner l'étymon traditionnel d'Ambert; on pensera, au contraire de M. K., que la forme dialectale (souvent un concentré de toutes les pathologies, disait Æbischer), est secondaire et s'explique par la greffe en préfixe de la préposition en, assez naturelle s'agissant d'un nom de lieu.

Vers 37. – Pour le mien, lu le mieu par M. K., voy. la note au vers 10.

Vers 40. – L'édition de M. K. a omis le premier mot (y).

Vers 41. — M. K. (p. 40) interprète vire comme un futur: «tu verras». Mais il ne s'agit que de l'infinitif («voir»); cf. Ambert veire MichaliasGramm 123 (-ei- est une graphie pour [i]), Vinz. $vi\delta$ Dauzat-Morph 171-2, PuyD. vir FEW 14, 421a, VIDÈRE. — Itrangeo est un calque sémantique du français classique étrange qui «se dit en particulier des malheurs extraordinaires, terribles, épouvantables» (Cayrou, avec exemples de Bossuet et de Corneille); la traduction de M. K. par «étrange» (p. 28) est donc trop faible, à la limite du faux sens. L'auteur veut dire qu'il était terrible de ne pouvoir qu'assister en spectateur à l'incendie, sans avoir la possibilité d'intervenir.

Vers 42. – M. K. a pris la forme *voui* pour l'infinitif d'« avoir » (p. 44). Mais une telle forme est inconnue du parler ambertois, comme le montre le vers 48 où vi, dans un contexte quasi identique (Après vi tot pilhat), est bien le représentant régulier de HABERE à Ambert (Ronjat 3, 292; MichaliasGramm 84; M. K., p. 40, pose les deux). Comment alors expliquer vou-i, étant entendu que le sens du passage réclame bien l'auxiliaire AVOIR? Il convient de remarquer, tout d'abord, comme M. K. (p. 22), que le scribe avait écrit en premier lieu vou i, puis que les deux éléments ont été rapprochés par un trait d'union ou une ligature. La première écriture comme la seconde opération (de la main de Ramond?) nous semblent manifester le sentiment d'une division morphématique. Or on sait que /v/ devant /i/ est «très faible ou même amuï» en ambertois (Ronjat 2, 113; cf. MichaliasGramm 15 et 84, où est mentionnée une variante hi de vi). On sait d'autre part que le paradigme de vi comporte les formes courtes en et e (respectivement d'aven et ave), « employées surtout pour former le part. périphrastique», écrit Ronjat 3, 292 (cf. MichaliasGramm 86). On imagine donc sans peine qu'il a pu exister parallèlement une forme courte i à côté de vi. Quant à vou, il s'agit du pronom neutre issu de HOC. Ambert pratique en effet l'alternance $vou \sim (h)ou$ (ce dernier après consonne; Ronjat 2, 68), et c'est bien la même répartition qu'on trouve dans le Fragment: ou après consonne (9 $n \cdot ou$, 41 d'ou) ou pause (césure) (4 gra # ou), vou après voyelle (35 s'y vou et 42). Dans notre vers, l'emploi apparaît comme quasi-explétif; sur le plan formel, vou est en proclise sur i et il est à prononcer [vw], comme l'indique le compte des syllabes. C'est de cette liaison étroite que veut rendre compte le trait d'union (faits du même ordre à Vinzelles, voy. Ronjat 3, 69).

- Vers 43. M. K. imprime *veingé*; puis *veingué* dans son commentaire (p. 31). Cette dernière forme est bien celle du ms., celle aussi du parler d'Ambert (Ronjat 3, 316; MichaliasGramm 123).
- **Vers 44.** M. K. imprime *uo*, forme sur laquelle, sauf erreur, il ne s'explique pas. Le ms. porte bien *no*. C'est le numéral pour «9»: *not* MichaliasGramm 47 (-t seulement graphique); voy. encore DauzatMorph 100; Ronjat 3, 134.
- Vers 45. M. K. (p. 44; cf. p. 19) entend *perocho* au sens d'« église de la paroisse». Cette acception est trop étroite. Le sens doit être au moins «paroisse, communauté religieuse groupée autour de son curé», probablement même «communauté sociale tout entière, la paroisse et la commune entière», «comme autrefois dans l'ancienne France et aujourd'hui dans certaines régions archaïsantes du Massif Central» (GardetteÉtudes 793; cf. le vers de J. Roy de Gelles: «Un maire est le proumei de touta la parocha», Le Maire compétent, ms. B.M.U. Clermont-Ferrand, f° 79 r°, v. 5 [1841]). C'est ce sens large qu'appelle le contexte (cf. le vers suivant): après les ravages de la guerre, il s'agit en effet de reconstruire, non seulement l'église (K. p. 19), mais aussi les maisons, les moulins à papier et, surtout, les remparts (voy. M. Boy, Ambert et son passé 176). Il faut lire be tot (adv. «bientôt, en peu de temps») et non, avec M. K., de tot.
- Vers 46. Lire be (adv. «bien»; cf. vv. 15, 21, 23, 24, 52) et non, avec M. K., de (confusion de B- et D- comme au vers précédent).
 - **Vers 48.** Lire *yau*, non *you* (qui serait «je»).
 - Vers 49. Lire ma fe, non me fe.

- Vers 52. On pourrait prêter à assaut le sens de «période de difficulté, épreuve» qu'il possède dans quelques parlers galloromans (notamment Chav.), mais le siège en question se termina effectivement par «un assaut général de cinq heures» (M. Boy, Ambert et son passé, Clermont-Ferrand, 1974, 177). Lire térrible et non terrible.
- Vers 53. Lire dipu, non depu (cf. 24 dodipu); c'est le type *DE EX PÖSTIUS (FEW 9, 243b, PÖSTEA II 2 b α).
- Vers 54. M. K. (p. 32) traduit *ma* par «plus». Il y a confusion des formes et des valeurs: «plus» est *may* dans le texte (v. 21) (FEW 6, I, 28b, MAGIS); *ma* signifie «(ne)... que» (FEW 6, I, 30b), c'est le tour bien connu *aribe ma* «je ne fais que d'arriver» (RonjatSynt 250; MichaliasGramm 129). Bleynot ne fait que vivoter, il arrive à peine à survivre.
- Vers 55. M. K. comprend *voutri* comme un verbe signifiant «vous voudriez» (pp. 38, 40, 44), vezé comme l'infinitif «voir» (pp. 28, 31), et la fana comme «la (ma) femme» (pp. 31, 32). Soit «vous voudriez voir que j'ai perdu ma femme». Tâchons de reprendre. – Le ms. porte clairement vautri, pronom personnel de 5° personne (type vos + autres) représenté par Ambert vàutri [-á u- ~ -ó-] (Ronjat 3, 53; MichaliasGramm 53: vautris); «(vous) voudriez» se dit à Ambert voudrias (MichaliasGramm 123). – Vezé est l'indicatif présent 5 de veire «voir» (MichaliasGramm 123). – Quant à la fana, c'est une réelle difficulté. La versification oblige à lire [lafaná]. M. K. invoque d'abord (p. 32) pour justifier son interprétation, les nécessités de la rime avec ma, puis préfère des raisons phonétiques: «il est plus probable, nous semble-t-il, de voir dans cette forme un des cas accentués sur la voyelle finale dont parle P. Gardette dans sa Géographie phonétique..., p. 252 sqq., cas qui sont particulièrement fréquents dans les parlers occitans du plateau de Saint-Bonnet-le-Château à l'Est de la vallée de la Dore» (p. 32). Aucune de ces deux explications ne rend compte du premier a de fana, lequel exclut tout rapprochement avec un descendant occitan de FEMINA (le mot d'Ambert est fenno MichaliasES 26; fenno Jars 1). La seconde hypothèse ne rend pas compte, non plus, du -a final, et M. K. doit en convenir. Dans ces conditions, il paraît beaucoup plus convenable de couper l'afana et de voir dans afana le participe passé substantivé, évidemment oxyton, du verbe afana avec la valeur qu'il a prise dans maints parlers nord-occitans ou francoprovençaux: blim. offoná « mériter, en prenant beaucoup de peine, le profit que l'on fait», périg. afaná «gagner péniblement, mais honnêtement», St-Pierre

«gagner péniblement», Périgueux, Muss. id., for. afanâ «gagner péniblement», Cr. afaná «gagner péniblement par son travail», Beaur. «gagner; mettre péniblement de côté ce qu'on a gagné par son travail», etc. (tous FEW 24, 241b, *AFANNARE). L'afana ambertois signifierait «gain péniblement, mais honnêtement acquis» et désignerait, de façon tout à fait adéquate au contexte, le bien mis de côté par notre laboureur pour constituer la dot de sa fille. Notons, malgré le silence de Michalias, que le verbe a existé en ambertois (se faná «s'épuiser au travail» JarsGloss) et, malgré le silence du FEW dans d'autres parlers auvergnats: bauv. afanar «travailler beaucoup» Marquis 1609, ClermF. m'affanave «je m'efforçais» (17e s., Noëls nouveaux 46), Limagne se fanê «se fatiguer» (mal classé FEW 3, 460a, FENUM; cf. Brochard/Chambon/Chauveau/Hoffert, TraLiPhi 27, 160), Auzelles fanar «fatiguer» (relevé par Chr. Hérillier).

Vers 56. – M. K. (p. 43) a enregistré *adju* comme un féminin signifiant «aide» (ad FEW 24, 162b). D'après la forme, il s'agit plutôt d'un masculin signifiant «personne qui aide», à ajouter donc au FEW 24, 163a (cf. Queyr. *ajut*, Lallé *aju*).

NOTES POUR LE COMMENTAIRE LINGUISTIQUE

Palatalisation des sifflantes

La situation que décrit M. K. (pp. 28-9) est paradoxale car elle suppose deux règles de palatalisation des sifflantes. Voici ce qu'écrit M. K.:

(1) «Le résultat de /s/ devant i, y et e est celui auquel on peut s'attendre en Basse-Auvergne, à savoir ϵ : chi 'si' (v. 5, 16, 23, 57), chiters 'setiers' (v. 14, 18), chevado 'avoine (anc. prov. civada)' (v. 33), enchy 'ainsi' (v. 40), ichy 'ici' (v. 43), $chi\acute{e}ge$ 'siège' (v. 51), Mechieu 'Monsieur' (v. 51), chienty 'sentir' (v. 52), impouchible 'impossible' (v. 54), chiria '(je) serais' (v. 58). Mais il y a de très nombreuses exceptions, dues à l'influence du français. Ainsi, la prép. sen (vv. 17, 19, 39) s'écrit toujours avec s, et cent (vv. 18, 39, 48) toujours avec s, mais aussi le verbe abstrait sent m'en souvente '(il) m'(en) souvient' (v. 26) et même les termes agricoles semenavo '(je) semais' (v. 14) et sobreron '(ils) chargèrent' (v. 35) sont écrits avec s sous l'influence du français »;

(2) « Dans une petite zone étudiée par P. Gardette, le -s- intervocalique français correspond à j. Ainsi, il a noté à Valcivières, à 10 km au Nord-Est d'Ambert, veji 'voisin', dikuju 'décousu'. Cette évolution est attestée déjà par notre texte de la première moitié du XVIIe siècle, qui fournit, à côté de nombreux mots «français», tels que prisot 'prison' (v. 13), mesuro (v. 18), usuro (v. 19), emprisonavo (v. 49), des formes «autochtones»: vegi 'voisin' (v. 20), fagion '(ils) faisaient' (vv. 20, 47), cregea 'croyez!' (v. 24), arcabugieo 'arquebuse' (v. 29). »

Soit les deux règles:

- (1) s \rightarrow š /__ i, à l'exception des lexèmes ou morphèmes empruntés au français;
- (2) $z \rightarrow \check{z} / V_{\underline{\hspace{1cm}}}V$, dans les formes «autochtones», à l'exception des mots «français».

Plusieurs remarques s'imposent:

- 1. Il faut écarter du débat la forme cregea qui, conformément aux habitudes graphiques du texte (voy. M. K. p. 28), note /kredžá/, forme de subjonctif employée comme impératif (Ronjat 3, 169) qui ne contient, ni n'a contenu de sifflante; sur cette forme, où c'est le radical, et non la «terminologie» comme le dit M. K. p. 29, n. 2, qui est analogique, voy. DauzatMorph 166.
- 2. Parmi les exceptions à (1), il faut, de toute façon, laisser de côté souvente et sobreron, puisque /s/ s'y trouve devant voyelle vélaire, c'està-dire hors position de palatalisation.
- 3. Il est peu naturel d'avoir à formuler deux règles distinctes de palatalisation, une pour la sourde, une pour la sonore; on n'a, en tout cas, jamais à le faire, pour les parlers actuels de la Basse-Auvergne, ni, à notre connaissance, pour aucune langue.
- 4. Il est aussi peu naturel d'avoir à tenir compte dans la formulation du caractère autochtone ou importé des morphèmes et des lexèmes soumis ou non à la palatalisation (il est notoire que dans les parlers actuels, la règle est universelle), et cela d'autant plus que les exceptions, aussi nombreuses pour (2) que les cas où la règle trouve à s'appliquer n'ont rien de particulièrement «français» (sen, cent, mesuro), et qu'au rebours, la palatalisation affecte des lexèmes dont le caractère d'emprunt au français ne fait aucun doute (chiége, Mechieu, arcabugier).

Au total, la situation telle que la décrit M. K. supposerait un désarroi, voire un désordre phonologique tout à fait étonnant. Dans l'état de langue que reflète notre texte, la règle de palatalisation des sifflantes est, en réalité, d'une grande simplicité. Le lecteur ne sera pas surpris qu'elle se formule ainsi:

R 1
$$\left\{\begin{array}{c} S \\ Z \end{array}\right\} \rightarrow \left\{\begin{array}{c} \check{S} \\ \check{Z} \end{array}\right\} / -i \text{ (réalisé [i], ou [y] devant V).}$$

/si/ est graphié *chi*, /isi/, *ichy*, /vezi/, *vegi*. La présence d'une frontière de mots bloque l'application de la règle, d'où /s # i/ graphié 35 s'y (on attendrait autrement, avec M. K., *chy). Comme la palatalisation est limitée à l'environnement — i, sen, cent, semenavo, sans parler de m'ensouvente et de sobreron, restent hors du champ d'application de la règle, qu'il s'agisse de «termes agricoles» ou non; il en va de même de prisot, mesuro, usuro, emprisonavo. Les pseudo-exceptions dissipées, il reste une exception réelle, mais seulement apparente: chevado. Il convient pour en rendre compte de poser que le e de chevado, qui note à coup sûr [ə], n'est à assigner ni à /ə/ ni à /e/, mais à /i/, avec

R 2
$$i \rightarrow 9 / \begin{cases} s \\ z \end{cases}$$
 - ' (la place de l'accent est pertinente pour le

contexte, autrement, on attendrait *vege, non vegi).

Ces règles synchroniques doivent être ordonnées R1 - R2, cet ordre reflétant l'ordre diachronique (selon Dauzat, RLiR 14, 145, 67, la dissimilation i > 9 se produit sous l'influence du yod au stade $\check{s}y$ de la palatalisation, avant la réduction à \check{s}).

La palatalisation des sifflantes ne manifeste donc ni désarroi, ni incohérence, ni «influence» omniprésente du français. Elle témoigne, au contraire, d'un état de langue vigoureux où les emprunts lexicaux sont complètement adaptés, sur le plan phonologique, au système local.

Il convient en outre d'observer que les règles de palatalisation à l'œuvre dans notre texte ne diffèrent pas de celles que MichaliasGramm § 17 dégageait au début du XX° siècle. Le grammairien d'Ambert, pratiquant une phonologie abstraite d'avant la lettre, écrit en effet que «les consonnes c, ss et s dur [...] prennent le plus souvent, devant la voyelle i, le son voisin, mais adouci, de ch français; de même pour s doux qui se prononce à peu près j ou g doux » et propose les exemples suivants: cimo se «prononce» chimo; eici, eichi, si, chi; sivado, chivado; vesi, veji ». C'est là notre R 1. Et Michalias d'ajouter que les «deux sons chi et ji ou

gi se prononcent assez fréquemment che et ge ou je, avec e muet, mais fortement appuyé. Ainsi, dit-il, on prononce indifféremment chemo ou chimo, eiche ou eichi, che ou chi, chevado ou chivado». C'est notre R 2 (facultative), à la seule différence de l'absence de contrainte accentuelle. MichaliasGramm § 19 signale encore que la palatalisation des sifflantes est à son époque facultative devant $/\ddot{u}$, alors que notre texte ne semble pas la pratiquer (mesuro, usuro). Enfin, il énonce la règle (§ 18) suivant laquelle «chi et ji, lorsqu'ils sont suivis d'une autre voyelle, se prononcent simplement ch et g doux, avec élimination de i» (par ex., fasio «se prononce» fajo). Dans ce cas, notre texte présente les graphies fagion et arcabugier, soit que la règle n'ait pas encore été acquise, soit que ces graphies aient une valeur morphologique et non purement phonétique.

Le système de l'article

Tel qu'il est décrit par M. K. (p. 41), le système de l'article présente une structuration à première vue étrange: «L'Extrait emploie lou comme article à tous les cas: m. sg. au v. 5 (lou mouyen), f. sg. au v. 29 (lou grand arcabugieo), pl. aux vv. 14 (tou lou ans), 2 (lou eiffans), et 47 (treytout lou paysant). C'est encore la même situation que Dauzat avait constatée dans le Fragment comique clermontois de 1477 [Morphologie..., p. 73]. Mais à côté de lou, on rencontre aussi d'autres formes dans notre texte: lo au sg. m. (vv. 1: lo grant tourmen; 44: treyto lo pay), le au sg. m. (vv. 7: le soin, le tourmen; 10: le Mearle; 11, 38: per le mieu; 16: le blo; 17: le cartot; 35: le blo; 39: le pare; 41: le fuo; 51: le chiége) et au pl. m. (v. 26: le paure teu eiffans).»

En l'absence de toute occurrence de l'article f. pl. dans le texte, on obtiendrait ainsi le tableau suivant:

	Singulier	Pluriel
Masculin	lou, lo, le	lou, le
Féminin	lou	_

Il y a dans ce polymorphisme quelque chose d'inquiétant, surtout pour un corpus de 57 vers. Les formes paraissent grandement interchangeables; les oppositions m./f. et sg./pl. ne sont pas marquées de façon cohérente; l'article *omnibus lou* serait une spécialité de l'ambertois du XVII^e siècle (malgré M. K., on ne constate rien de semblable dans le Fragment comique de 1477, cf. DauzatMorph 73 qui parle de l'emploi de *lou* «à tous les cas» [= cas sujet et cas oblique pour le m. sg.]).

Il est facile de reprendre les faits. La forme *lou* supposément m. sg. dans *lou mouyen* repose sur une mauvaise compréhension (v. ci-dessus la n. au v. 5): il s'agit d'un pluriel. Le f. sg. dans *lou grand arcabugieo* repose sur une faute de lecture (v. ci-dessus la n. au v. 28): c'est un m. pl. La forme *le* m. pl. est née d'une mauvaise compréhension appuyée sur une faute de lecture (v. ci-dessus la n. au v. 25).

En fait, le tableau des formes pleines s'ordonne de façon plus régulière:

	Singulier	Pluriel
Masculin	le (7, 9, 10, 15, 16, 25, 34 [2], 37, 38, 40, 50),	lou (2, 5, 13, 28, 46)
	lo (1, 43)	
Féminin	<i>la</i> (5, 12, 14, 22, 30, 31, 40, 43, 44, 45)	- "
	TT, TJ)	

Devant voyelle, les articles m. sg. et f. sg. ont la forme élidée *l'* (55, 56 [m.]; 29 f.). Au m. pl. devant voyelle, -ou est assyllabique au v. 2, mais il compte pour une syllabe au v. 14. Le texte présente un exemple d'amalgame prép. + art. m. pl.: ou au v. 34.

La situation est très proche de celle que MichaliasGramm 22-4 décrit au début du XX° siècle: il n'y a pas lieu de dire que «l'article défini constitue l'élément qui témoigne le mieux de la position intermédiaire de l'*Extrait* de la première moitié du XVII° siècle entre l'ancienne langue occitane et le patois moderne de la ville d'Ambert» (M. K., p. 42), ni d'imaginer que, l'ancien système le (cas sujet m. sg.)/lo (cas oblique m. sg.) s'étant «effondré», «les formes le et lo, lou s'employaient l'une pour l'autre» (*ibid.*). C'est le système de la langue moderne qui est déjà en place.

Le fait remarquable reste la présence minoritaire de lo comme m. sg. On sait que l'origine de l'article auvergnat le est discutée: traitement autochtone de lo (ancien cas oblique), de le (ancien cas sujet), ou influence française (cf. DauzatMorph 73; RLiR 14, 60; NautonPhon 43). Comme notre Extrait présente également le changement o > e [o] en syllabe inaccentuée (33, 34 fremen), le double traitement $le \sim lo$ qu'on y trouve constitue un argument à ajouter à ceux avancés par Dauzat (RLiR 14, 60) en faveur de la première hypothèse.

Le tableau des formes de l'article est confirmé par celles du pronom personnel de 3^e personne au régime direct:

	Singulier	Pluriel
Masculin	le (31)	lou (11)
	lo (18)	
Féminin	_ "	

Emplois remarquables de l'article: devant nom de personne (9 *le Mearle*; avec jeu de mots sur l'appellatif?), cf. Ronjat 3, 123; sens distributif (16, 38); absence d'article dans l'indication d'un moment de la journée (27), cf. Ronjat 3, 126.

*

L'analyse linguistique doit se baser sur une saine philologie. Ce truisme reste une vérité pour les textes dialectaux, y compris les plus modestes. Or il nous semble justement que M. K. n'a pas accordé son attention à notre fragment en tant que texte, c'est-à-dire comme manifestation d'une volonté signifiante. C'est pourtant dans cette mesure que le moindre morceau de littérature dialectale a sa grandeur et mérite d'être servi avec respect. À être saisi par bribes et morceaux au gré d'un commentaire linguistique, le texte ambertois en vient à perdre toute cohérence. La traduction dont le premier mérite est d'obliger à «ne pas faire semblant de comprendre» (5), peut constituer à cet égard un utile gardefou.

Il va sans dire qu'édifiées sur un texte mal lu et mal compris, bien des interprétations linguistiques de M. K. s'écroulent au premier examen, qu'il s'agisse de phonétique (traitement de C^A ou de -M'N-), de lexique (mieuty, de ratado, sobreron) ou d'onomastique (étymologie d'Ambert).

Mais outre celle du respect du texte se pose aussi la question du respect de la langue dans sa cohérence fonctionnelle. Si le texte n'apparaît que comme une mine à exploiter, la langue, elle, paraît ici conçue par M. K. comme «un simple répertoire de sons, de formes de mots et de traits syntaxiques» (6) à ventiler selon les chapitres de la grammaire histori-

⁽⁵⁾ G. Mounin, Avez-vous lu Char?, Paris, 1969, 226-7, n. 1.

⁽⁶⁾ M. Bile, Cl. Brixhe, R. Hodot, BSL 79, 177, à propos de la dialectologie du grec ancien.

que. Cette prise en extériorité se conforte de toutes les références bibliographiques souhaitables, et les plus étranges aberrations de structure ne se laissent plus guère apercevoir sous l'habillage d'une rhétorique conforme aux normes en usage.

Et si les faits résistent, il ne reste plus alors qu'à invoquer l'« erreur du scribe », l'« état corrompu » du texte, voire l'« influence du français ». Dans les cas gravissimes, à vitupérer la langue elle-même... dont « la phonétique n'est pas correcte ».

Bâle.

Jean-Pierre CHAMBON

INDEX DES PRINCIPALES FORMES TRAITÉES DANS LES NOTES SUR LE TEXTE

Adju, 56; adon, 23; afana, 55; aneu, 14; arcabugier, 28; ayot, 5; be, 46; be tot, 45; blo, 13; buaucop, 3; buou, 3; cartot, 16; chauzo, 1; chavau, 34; désamen, n. 2; de vé, 27; dipu, 53; dodipu, 53; Eimbert, 36; en, 2; fau, 6; fe (ma –), 49; flour, 19; forço 3; fougeyro, 20; fremen, 13; fuo, 3; iou, 5; itrangeo, 41; jour, 27; lon, 2, 3; l'y, 31; m', 21; ma, 54; may, 54; meynado, 29; mien, 10, 37; mienty, 16; mouyen, 5; nen, 4; no, 44; nou, 9; ou, 4, 12, 42; oube, 12; oustaud, 29; paure, pauri, 19; pergué, 5; perocho, 45; prendre, 9; priron, 31; pura, 26; ratado (de –), 28; repauzo, 2; s', 35; sabi, 4; sen, 4; sobreron, 34; souvente (m'en –), 25; ten, 25; teni (se –), 26; vautri, 55; vé, 36; vevo, 22; vezé, 55; (v)i, 42; vire, 41; vont, 30; vou, 35, 42; y, 21, 35; yau, 16, 48.

